

Réunion du 6 juin 2023 au 29 rue de la grande Brière

Présents : Daniel Amiaud, Corinne Bacquias, Cédric Delescluse, Tanguy Lagrange, Christian Rozé. **Excusés** : Patrick Chapira, Corentin Dubus

Points abordés :

Point sur Régul Travaux

Travaux véranda Jérôme Bôné (voir dossier) ; ok.

Pose d'une clôture avec portail coulissant (5 Gd Bé Mr Hemadi) ; Dépose des anciens poteaux effectuée. Remise en terre et végétation en dehors des passages reste à faire.

Christian : voir Monsieur Hémadi

Régularisation des travaux

Après délibération des membres du bureau, Christian archive et envoie la régularisation de travaux suivante :

31 rue grande Brière, Monsieur Bôné

Espaces verts

statut quo. A reprendre lors de prochaine réunion.

Travaux allée de Belle île suite à soulèvement autobloquants par racines

Nous avons 1 devis de Botanica 1800€, trop cher ! Patrick cherche mieux

Elagage de nos arbres

Nous avons 2 devis d'élagage aux alentours de 4000€. Sera à réactualiser vers 4500€ lors de l'AG
Inscription Elagage en résolution AG

Recommandé par voie électronique

préparer document avantages/inconvénients de convocation par papier/voie électronique en vue d'écrire résolution pour l'AG. Un mixte électronique et papier est requis. Point suivi par Corinne et Christian. Contact à prendre avec Citya pour commencer. En cours

Utilisation du câble Sfr/Numéricable

Quelques copropriétaires n'utiliseraient plus le câble. L'abonnement au câble coûte environ 5€ par mois ; il permet la réception gratuite de la TNT (chaînes TV et radios). Voir le contrat. Tenter obtenir réduction de prix. Voir si possibilité d'individualisation de l'abonnement au câble.

Suivi Corinne et Christian. Nous avons reçu copie de la facture Sfr avec références de Citya.

Christian a envoyé courrier à Sfr ; un email a été envoyé, ce jour à Madame Pereira qui semble être la responsable du service collectifs. Ses coordonnées sont notées. Aucune réponse !

Règlement de copropriété ou plutôt cahier des charges

Reprendre l'existant, l'alléger, s'aligner sur le PLUi, préciser jouissance des espaces communs, jouissance du local commun. Suivi Cédric et Corentin

Corentin a mis en place un google doc pour que chacun de nous puisse voir tous les points et les commenter.

Révision de la partie servitudes – Article 15 effectuée

Corentin pourrait scanner les plans papier la résidence au format A0 remis par Christian

Priorité en ce qui concerne les clôtures pour la prochaine réunion

1. Relire le PLUi de SQY

2. Toute clôture en entrée d'habitation (donnant sur rue ou sur allée de belle île) doit avoir une hauteur inférieure ou égale à 1,2 m, être démontable ou en végétation. Les rares murets en dur existants sont tolérés mais fortement déconseillés car risquant de nuire à l'écoulement des eaux.
3. Toute clôture séparative entre deux jardins doit avoir une hauteur inférieure ou égale à 1,8 m, être démontable ou en végétation.

De façon générale, les clôtures ne doivent pas gêner l'écoulement des eaux de pluie ; il est souhaitable qu'elles ne réduisent pas drastiquement l'exposition au soleil des voisins ; leur esthétique doit être cohérente avec l'harmonie de notre résidence puisqu'elles sont largement visibles au sol ou depuis les fenêtres d'étage.

La végétation ne doit pas empiéter sur les espaces communs et donc être taillée voire rafraîchie pour éviter tout débord.

Avancement de ce point à 75 %. A terminer pour prochaine réunion

Changement de contrat syndic → gestionnaire

Souhait commun de rester avec Citya si possible. Faire un cahier des charges de gestion à partir de l'actuel contrat de syndic. Suivi Corinne et Patrick. En cours.

Corinne a pris contact avec Vincent Bouttereux pour définir un contrat de gestion ASL et non un contrat de syndic ; pas très bien compris par Monsieur Bouttereux ? Corinne a contacté ASL Gestion pour obtenir une proposition de contrat ASL ; pas de réponse !

Ramassage de déchets

Tanguy fixe une date

Voitures ventouses

- Audi A3 noire, Tanguy a contacté le propriétaire. Le garage en épi des voitures, en face du local commun est admis par les copropriétaires bien qu'il soit gênant tout particulièrement pour les véhicules longs.

- Advantime Renault, suivi par Daniel. Vu proprio, mauvais accueil, pas d'assurance.

- Le garage Renault utilise la rue du grand Bé et l'avenue du Manet pour garer des véhicules en réparation. Christian va voir le garagiste, puis courrier garagiste+mairie

Un nouveau point sera fait lors de la prochaine réunion.

Traversée du CD 36 pour aller vers école et centre Daudet

Demande de pétition d'une autre copro située de l'autre côté du CD36. Ne concerne pas directement l'ASL. Néanmoins le mail reçu a été rediffusé à tous les copropriétaires.

Cédric a assisté à réunion avec le maire ; le département refuse de faire un rond point et d'installer un radar de feu. Une demande de rehaussement (dos d'âne) a été faite.

Divers

Soyons vigilants auprès des anciens afin d'éviter leur isolement.

Véolia a vérifié les bornes d'incendie.

Les marques blanches des passages vélos et piétons ont été repeintes.

Rappel date fête des voisins : **Dimanche 25/06 à partir de 12h00**

Un grand merci à Madame Stéphanie Rouault pour la fabrication et diffusion de l'invitation

Prochaine réunion le mardi 12 septembre au 29 rue de la grande Brière